



puis je chercher un emploi pendant ma procédure de licenciement ?

Par **mourflette**, le **16/02/2009** à **13:50**

je suis en procédure de licenciement, puis je trouver un autre emploi durant la procédure ou faut il que je sois licencié.
merci de me répondre le plus rapidement possible.
cordialement

Par **ardendu56**, le **17/02/2009** à **20:48**

Pendant la période de préavis vous avez le droit à des heures de recherche d'emploi. Le nombre d'heures dépend de la convention collective de l'entreprise, voir le CE, ou délégué syndical, ou délégué du personnel. (ex pour quelqu'un travaillant dans l'audiovisuel et les journalistes professionnels : ils sont autorisés à s'absenter pour recherche d'emploi pendant cinquante heures par mois, à raison deux heures par jour ouvrable, alternativement au choix de l'employeur et du journaliste.)
Bien à vous.